



Lugan, le 14 septembre 2021

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUGAN

Lors de sa séance du Mardi 7 septembre à 20h30

**1/ Délibération n°20210907-30 : Décision modificative n°2 au budget principal de la commune**

Vu :

- Le Code des collectivités territoriales
- Le budget prévisionnel voté le 9 avril 2021,
- Vu la délibération n°20210409-24 fixant la durée d'amortissement des subventions d'équipements versées ;
- Considérant qu'un rappel doit être fait depuis 2018, pour amortir le fonds de concours versé à la CCPM en 2017 d'un montant de 8 851.48€,

Le Maire propose les virements de crédits suivants

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D023: Virement à la section d'investissement	3 540,00 €			
<b>Total D023: Virement à la sect° d'inv</b>	<b>3 540,00 €</b>			
D 681: Dotation aux amort-charges fonct		3 540,00 €		
<b>Total D042: Opérations d'ordre entre sect°</b>		<b>3 540,00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>3 540,00 €</b>	<b>3 540,00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R021: Virement de la sect° de fonctionnement			3 540,00 €	
<b>Total R023: Virement de la sect° de fonct</b>			<b>3 540,00 €</b>	
R 280412: Batiments et installations				3 540,00 €
<b>Total R 040: Opérations d'ordre entre sect°</b>				<b>3 540,00 €</b>
<b>Total</b>			<b>3 540,00 €</b>	<b>3 540,00 €</b>
<b>Total général</b>		- €		- €

Le Conseil municipal à 10 voix pour, 0 contre, approuve les virements de crédits ci-dessus.

Lugan, le 28 septembre 2021

**2/ Délibération n°20210907-29 : Création/Suppression d'emploi (dans le cadre d'un avancement de grade)**

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, en raison des possibilités d'avancement de grade,

**Le Maire propose à l'assemblée,**

- **la création** d'un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires.

- **la suppression d'un** emploi de rédacteur, permanent à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Rédacteur

Grade : Rédacteur : - ancien effectif 1  
- nouvel effectif 0

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Rédacteur

Grade : Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe : - ancien effectif 0  
- nouvel effectif 1

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 contre, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

➤ **Décision n°20210922-32-DM : Restitution du dépôt de garantie de Mme POLIMENI Antonietta d'un montant de 297€**

➤ **Décision n°20210922-33-DM : Restitution du dépôt de garantie de Mme MEZIERES Marcelle d'un montant de 339€**

➤ **Délibération n°20210907-31 : Fixation du montant du loyer et des charges logement n°8**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°20181109-34 du Conseil municipal de Lugan en date du 9 novembre 2018 fixant les loyers des logements communaux ;

Le Maire expose : un jeune étudiant souhaite louer le logement n°8 situé dans la ruelle. Etudiant en alternance, il n'utilisera le logement qu'un mois sur deux pendant au moins deux ans.

Le Maire propose de réviser le loyer et les charges de ce logement.

Considérant que ce jeune étudiant ne va occuper le logement qu'un mois sur deux, et qu'il y a peu de demande de location, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 contre :

- Décide de fixer le loyer du logement n°8 sis à 150€ par mois et les charges à 30€ par mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.